

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 417

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 56, supprimer les mots :

« , de sa propre initiative, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'interdiction énoncée par la Haute Autorité pourrait être aisément contournée par le représentant d'intérêt s'il suffit de prétendre qu'une rencontre n'était pas « à son initiative »...